

<b>Conseiller(ère) pédagogique en éducation artistique et culturelle (CP- EAC)</b>	
<b>Numéro du poste</b>	2024.03
<b>Missions</b>	<p><b>Au sein d'un territoire dynamique, le(la) conseiller(ère) pédagogique en éducation artistique et culturelle (CP- EAC) exerce sa mission dans un cadre départemental.</b></p> <p><b>Le(la) CP-EAC contribue à la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle sur les écoles de Loire Atlantique. Il(elle) travaille en articulation avec les équipes de circonscription et contribue aux relations partenariales de l'Éducation Nationale.</b></p>
<b>Activités</b>	<p><b>Pour que l'E.A.C rayonne dans les classes et les écoles de Loire Atlantique, le CP EAC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Conseille l'IEN pilote de la commission E.A.C.</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participe au plan départemental de formation en E.A.C : contribuer à son élaboration, à sa mise en œuvre, à son animation, à son évaluation.</li> <li>○ S'investit au sein de la commission pédagogique départementale E.A.C pour produire outils et ressources didactiques et pédagogiques.</li> <li>○ Accompagne la plateforme ADAGE.</li> </ul> </li> <li>✓ <u>Soutient les équipes de circonscription pour répondre aux besoins des territoires et y impulse des projets pédagogiques E.A.C.</u></li> <li>✓ <u>Investit, entretient et consolide les relations avec les partenaires aux différentes échelles du département.</u></li> <li>✓ <u>Sait faire valoir sa polyvalence d'enseignant du premier degré en s'inscrivant :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans une pratique renforcée des usages du numérique dans le quotidien de l'enseignant, du formateur et/ou du e-formateur.</li> <li>○ Dans la professionnalisation des néo titulaires y compris sur le champ des fondamentaux</li> <li>○ Dans la professionnalisation de tous autres enseignants (stagiaires, direction d'école, CAFIPEMF, ....)</li> </ul> </li> <li>✓ <u>Répond aux sollicitations du Rectorat pour le CRPE (conception de sujet de concours, mission de jury sur les épreuves écrites/orales, surveillance d'épreuves).</u></li> </ul>
<b>Conditions spécifiques du poste</b>	<p>Vous exercez votre mission sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe (IEN-A) à l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN).</p> <p>Par délégation de Madame l'IA-DASEN, l'IEN pilote de la commission pédagogique « éducation artistique et culturelle (EAC) » définit et organise les orientations de votre mission.</p> <p>Le bureau du poste est basé à la DSDEN de Loire Atlantique, site de la Jonelière à Nantes.</p>
<b>Profil et Qualifications nécessaires</b>	<p>Ce poste s'adresse aux enseignants du premier degré titulaires, détenteur de la certification CAFIPEMF. Une option de certification dans un domaine de l'E.A.C. est souhaitée.</p> <p>Le candidat devra faire la preuve d'une connaissance approfondie du système éducatif notamment l'organisation du premier degré (contexte d'exercice, fonctionnement et programmes). Il maîtrisera la polyvalence des enseignants 1er degré et sera capable de travailler en équipe et/ou en partenariat. Il possédera ou saura développer des compétences d'organisation et d'accompagnement comme des compétences d'ingénierie de formation</p>

	(notamment en distanciel). <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Connaissance des programmes d'enseignement</li><li>▪ Compétences en ingénierie de formation (présentiel et à distance)</li><li>▪ Capacités d'animation, capacités à travailler en équipe</li><li>▪ Maîtrise des outils numériques</li><li>▪ Qualités relationnelles</li></ul>
<b>Indemnités</b>	N°1843 : Indemnité 320,83 € mensuels soit 3850 € annuels de fonctions conseillers pédagogiques du premier degré  NBI : 27 points 132.91 € € si titulaire du CAFIPEMF
<b>Nom et courriel du référent à contacter pour renseignements sur le poste</b>	Madame Séréna MOULART – Adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale en charge du 1er degré  <a href="mailto:iena44@ac-nantes.fr">iena44@ac-nantes.fr</a> 02 51 81 74 63